

Cours philosophiques : c'est le chaos

Le remplacement des cours de religion et de morale pose de nombreux problèmes pratiques. Les soucis sont légion.

Le 25 mars, la Cour constitutionnelle a jeté un pavé dans la mare en statuant que l'école publique ne pouvait pas obliger les parents à choisir entre les cours de religion et de morale. Joëlle Milquet, ministre de l'Enseignement en Communauté française, a décidé d'appliquer la décision dès la rentrée prochaine de septembre. Mais de nombreuses questions pratiques persistent et les premiers échos des sondages des parents, pour savoir s'ils veulent retirer leur enfant des cours philosophiques, laissent songeur. Un préfet nous explique ainsi que dans son école secondaire, dans certaines classes, 50 % des parents ont demandé que leur enfant soit dispensé de cours philosophique.

En outre, une multitude de questions restent pendantes. Et la principale est : qui donnera ce fameux cours ? Pour le moment, personne ne peut y répondre.

Dans un premier temps, Joëlle Milquet avait pensé aux profs mis en disponibilité par défaut d'emploi. On parle désormais de faire appel aux autres enseignants de l'école, ceux qui donnent les cours généraux et qui pourraient ainsi compléter leur horaire. Mais dans cette hypothèse, que deviendraient les profs de religion et de morale laissés sur le carreau ? Nul ne le sait.

En dépit de ces questions, le dossier avance quand même un peu. La note d'orientation de Joëlle Milquet concernant le contenu du cours devrait être déposée la semaine prochaine. *Le Soir* a pu consulter le document. Pour les 5^e et 6^e primaires, la ministre prévoit ainsi que les élèves devront préparer deux contributions écrites approfondies ou qu'ils devront encore présenter oralement un sujet lié à la citoyenneté. ■

Religion/morale : dispenses nombreuses en vue

ÉCOLE En certains lieux, les dispenses montent à 50 %

► Religion ? Morale ?

Autre chose ?

Les parents ont jusqu'au 8 mai pour choisir.

Selon de premiers échos, le primaire demandera peu de dispenses,

le secondaire, bien plus.

► Le cours « d'autre chose » se précise, mais les pépins sont légion.

Eloignez un instant les enfants de ce journal : le débat sur l'alternative au cours de religion/morale dans

l'école officielle vire au... bordel.

On connaît l'affaire : la Cour constitutionnelle a jugé le 25 mars que les réseaux publics (Communauté, communes, provinces) ne peuvent forcer les parents (ou l'élève majeur) à choisir entre religion et morale. L'élève doit pouvoir en être dispensé.

1 Que dit le sondage ? Devant respecter cet arrêt, Joëlle Milquet (CDH) a demandé aux écoles d'interroger les parents. Ils ont jusqu'au 8 mai pour faire savoir s'ils comptent maintenir leur enfant en religion/morale ou s'ils demanderont la dispense.

C'est un sondage qui doit permettre à la ministre de l'Éducation de préparer la rentrée 2015 ; les parents exprimeront un choix définitif en juin ou septembre.

Milquet connaîtra le verdict du sondage le 18 mai. Les échos qui nous parviennent sont univoques. Au primaire, les demandes sont peu nombreuses.

Au secondaire, la courbe s'envole, de façon nette parfois. Un préfet nous signale que, dans certaines classes de morale des 2^e et 3^e degrés du secondaire de son école, les dispenses atteignent, ici 1/3 de la classe, là, la moitié !

Ceci n'étonne pas les acteurs.

En prenant de l'âge, l'élève prend de l'aplomb et peut forcer la main des parents. Et les ados auront sans doute été séduits par l'idée, qui vécut un temps, que la dispense leur offrirait 2 x 50 minutes de quiétude à l'étude.

Les proportions évoquées plus haut ne se vérifient pas partout, bien sûr. « *Quand l'enseignant de religion/morale est passionnant, les dispenses sont rares, nous dit ce prof de morale. S'il est barbant, ou sévère, c'est la fuite...* »

Même rares, les demandes de

dispenses susciteront un effort d'organisation au primaire. Président du Conseil de l'enseignement des communes et provinces (CECP), Christian Leclercq est aussi maire de Silly. « *Notre enseignement communal, c'est 700 enfants. Nous avons une quarantaine de demandes de dispense. Que ferons-nous de ces enfants ? Nous ne le savons pas encore. Nous attendons Joëlle Milquet...* »

2 Un effet pervers. Un responsable de réseau évoque un effet pervers des dispenses. Des profs auraient tendance à « *lever le pied* », à « *arrondir les angles avec les élèves pour ne pas perdre leur emploi l'an prochain. La situation est malsaine* ».

3 Quel cours ? Il fut donc dit que le dispensé irait à l'étude – c'était une hypothèse du cabinet Milquet au cas où les dispenses seraient rares. On n'en est plus là. Un quelque chose sera offert (lire ci-dessous). Difficulté : il s'agit que ce cours soit intéressant et pas trop séduisant pour ne pas saigner les classes de religion et, surtout, la morale, qui sera plus affectée par les dispenses. En attendant de voir clair, les réseaux trépignent. « *On est dans l'expectative* », dit Christian Leclercq. Ne voyant rien venir, Didier Leturcq, responsable au ministère du réseau de la Communauté, a envoyé une note aux athénées,

jeudi, où il esquisse le contenu possible du cours d'autre chose. Il ne colle pas au projet de Milquet – lequel s'imposera, bien sûr.

Mais voilà un indice d'une situation pour le moins chaotique et de l'impatience du terrain.

4 Le cours sera-t-il évalué ? Oui, comme les autres. Parce qu'il ne peut y avoir de différence de traitement entre les élèves.

5 Qui donnera le cours ? C'est LA question. Elle n'est pas clarifiée. Milquet avait d'abord songé à appeler les profs mis en disponibilité par défaut d'emploi. Statutairement compliqué. Il fut question de confier les dispensés aux autres profs de religion/morale, en tournante. Piste barrée : tout le monde la conteste, le CECP en tête : « *Des élèves demanderaient une dispense pour ne plus voir le prof de religion qu'ils retrouveraient au cours d'autre chose ? Ou pour y voir un autre prof de religion ? Difficile.* »

Il est maintenant question de faire contribuer d'autres profs de l'école – ceux des cours généraux – qui pourraient compléter leur horaire en encadrant les dispensés. Mais que fera-t-on alors des profs de religion/morale, qui perdront des heures et, partant, dans certains cas, leur job ? Là, les syndicats sont prêts à mordre.

On résume ? La Cour constitutionnelle a créé le chaos. ■

PIERRE BOUILLON

la note de Milquet

Voici le cours qui sera proposé aux dispensés

Quel cours sera donné aux enfants qui souhaiteront être dispensés du cours de morale ? Joëlle Milquet déposera une note d'orientation au gouvernement de la Communauté de la semaine prochaine, si tout va

bien. Jeudi passé, nous révélions des éléments de cette note, glanés ci et là. Cette fois, nous avons pu lire sa note. Milquet y traite séparément les 5 et 6^e primaires des autres années de la scolarité.

Les 5 et 6^e primaires. Pour les 5 et

6^e primaires, il sera prévu : « *La préparation et rédaction, par l'élève ou un groupe d'élèves, pendant le premier semestre, de deux contributions écrites approfondies, à remettre avant la fin décembre, établie sur base de documents, livres ou recherches sur un*

sujet » lié à la citoyenneté.

Deux : « *La présentation orale par l'élève devant le groupe, pendant le second semestre, d'un second sujet relevant de la citoyenneté.* » Trois : « *La lecture, durant le cours, de livres, articles ou documents relevant de la citoyenneté et la réponse par écrit ou oralement à des questionnaires sur leur contenu et les débats posés.* »

Quatre : le cours peut « *en outre comprendre le visionnage de reportages documentaires ou émissions liés à la citoyenneté (...) suivis de questionnaires ou débats sur leur contenu, la participation à des activités ou initiatives citoyennes dans l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci,*

la participation à des activités communes avec d'autres classes ou groupes d'élèves, la participation à des activités communes avec les élèves relevant des cours de religion ou morale (...) »

Les autres années. Pour les quatre premières primaires et les années du secondaire, la ministre reprend les mêmes idées, en les développant un peu moins.

Un : « *Réalisation de créations, personnelles ou en groupe, incarnant un thème lié à la citoyenneté.* ». Deux : « *A partir de la 2^e primaire, lecture de livres, articles, documents liés à la citoyenneté et la réponse par écrit ou oralement à des questionnaires sur leur contenu et les débats posés.* »

Trois : « *Visionnage de reportages, documentaires ou émissions liés à la citoyenneté, suivis de questionnaires ou débats sur leur contenu.* » Quatre : « *Participation à des activités citoyennes, culturelles ou autres, dans l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci* » et « *activités communes* » avec les élèves relevant du cours de religion/morale.

Ce schéma, auquel les enseignants devront donner de la chair (choisir les thèmes de la citoyenneté à explorer, par exemple), s'imposera à l'ensemble des réseaux publics. ■

P.Bn